



Le 11 avril 2011

SUJET: PIÈCE D'IDENTIFICATION ET LAISSEZ-PASSER POUR LE PORT

À compter d'aujourd'hui, l'Administration Portuaire de Saint John chargera un frais de 20 \$ plus la TVH pour les pièces d'identification et les laissez-passer pour le port. Ce frais s'applique aussi pour les cartes de remplacements.

Afin d'obtenir une pièce d'identification, un laissez-passer ou une carte de remplacement, veuillez téléphoner le 636-4869 afin de fixer un rendez-vous.

Les modes de paiements acceptés sont chèque ou argent comptant. Les paiements peuvent être faits au 111, rue Water, Saint John, N.-B. auprès du bureau de la réception. Aucune carte ne sera émise jusqu'à ce que le paiement soit reçu.

Merci,

L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SAINT JOHN

Darryl McGrath
Gestionnaire
Sécurité Portuaire et Services d'urgences

DMc/as